

BIEN RELEVER MON COMPTEUR ELECTRONIQUE

Afin de réaliser ma facture à la date d'anniversaire ou à la date de fin de période (mensuelle ou semestrielle) de mon contrat :

Sur le compteur de mon installation, je relève :



- L'index de **production** (= **index d'injection**)
- Pour un contrat d'achat en totalité et si je dispose d'un compteur de « **non-consommation** », alors je relève également l'index de « **non-consommation** » / consommation de veille de l'installation de production en dehors des périodes de production (**consommation des auxiliaires**)



Le relevé d'index à date d'anniversaire est indispensable en complément des relevés effectuées par ENEDIS.

Relever mon index production (injection)

- Je localise mon compteur Production (injection)
- Si mon compteur est en veille, j'appuie une fois sur la touche "sélection" afin de voir mon index de production sur l'écran
- Je relève mon **index de production** (nombre en kWh)



Relever mon index de « non-consommation »

- Je localise mon compteur de « non-consommation », ou consommation des auxiliaires.
- Si mon compteur est en veille, j'appuie une fois sur la touche "sélection" afin de voir mon index de « non-consommation » sur l'écran.
- Je relève mon **index de « non-consommation »** (nombre en kWh)



À savoir ! Les index de « non-consommation » sont très faibles par comparaison aux index de production. Cet index indique le cumul de l'énergie consommée par votre onduleur notamment durant les périodes où votre installation photovoltaïque ne produit pas.



ATTENTION

Je ne dois en aucun cas relever les index affichés sur mon onduleur. Cette donnée n'est pas recevable pour EDF Obligation d'Achat.

En cas de problème technique sur mon compteur, je contacte ENEDIS qui me fournira, si besoin, une estimation de mes index.

Etablir ma facture en ligne



Je me connecte à mon espace producteur : <https://solaire.edf-oa.fr> afin de réaliser ma facture.